



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

COVID-19

Guide des mesures d'aide fédérales à l'intention des organismes et des entreprises

Présentation du 7 décembre 2020
Relance Papineau

Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19

Dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 (le Plan), le gouvernement a pris des mesures importantes, immédiates et efficaces pour protéger les Canadiens des répercussions de la pandémie.

La priorité absolue du Plan vise à protéger la santé et la sécurité des Canadiens en appuyant les efforts déployés pour contenir le virus et aider les systèmes de santé publique et de soins de santé du Canada à se préparer à la pandémie.

Le Plan soutient les entreprises de toutes tailles et de tous les secteurs, et permet de protéger les emplois d'un océan à l'autre et d'aider les Canadiens à retourner au travail. Il fournit également un soutien direct aux Canadiens de sorte que s'ils ne peuvent pas travailler, ils puissent continuer de se loger, de se nourrir et de payer leurs factures durant cette période difficile.

Plan d'intervention économique – coût et mise en œuvre

Mesure	Coûts et répercussions pour 2020-2021	Mise en œuvre
Allocation de soin d'urgence	Jusqu'à 10 milliards de dollars	Début avril *sanction royale requise
Allocation de soutien d'urgence	Jusqu'à 5 milliards de dollars	Début avril *sanction royale requise
Crédit pour taxe sur les produits et services	5,5 milliards de dollars	D'ici le début mai *sanction royale requise
Bonification de l'Allocation canadienne pour enfants	1,9 milliards de dollars	Mai *sanction royale requise
Subvention salariale temporaire pour les entreprises	3,8 milliards de dollars	Immédiatement Législation à l'appui à venir
Remboursements des prêts d'études canadiens	190 millions de dollars	Début avril *sanction royale requise
Soutien aux communautés autochtones	305 millions de dollars	Avril *sanction royale requise
Aide aux personnes sans-abri (par l'intermédiaire de Vers un chez-soi)	157,5 millions de dollars	Avril *sanction royale requise
Soutien aux refuges et aux centres d'aide aux femmes victimes de violence sexuelle, y compris sur la réserve	50 millions de dollars	Avril *sanction royale requise
Retrait minimal des montants des fonds enregistrés de revenu de retraite moins élevés	495 millions de dollars	Immédiatement Législation à l'appui à venir
Total	27,4 milliards de dollars	
Autres mesures de soutien		
Souplesse envers les particuliers et les sociétés contribuables (report du paiement d'impôt jusqu'en septembre)	55 milliards de dollars	Immédiatement
Programme de crédit aux entreprises (PCE) offert par l'intermédiaire de la BDC et d'EDC	Plus de 10 milliards de dollars	Immédiatement
Soutien sous forme de crédit et de liquidité par l'intermédiaire de sociétés d'État à vocation financière, de la Banque du Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et de prêteurs commerciaux (p.ex., réserve pour stabilité intérieure, Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés, mécanisme d'acquisition des acceptations bancaires)	Environ 500 milliards de dollars	Immédiatement

Soutien aux entreprises

Éviter les mises à pied, réembaucher les employés et créer des nouveaux emplois

- **Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC/CEWS)**
 - Nous couvrons jusqu'à 65 % du salaire d'un employé qui travaille pour un employeur admissible. Le taux de cette subvention est en vigueur jusqu'au 19 décembre 2020. La subvention salariale vous permet de maintenir vos employés en poste ou de les réembaucher, et ainsi d'éviter les mises à pied.
 - La SSUC sera offerte jusqu'en juin 2021.
- **Prolongation du programme de Travail partagé (TP/WS)**
 - Nous avons prolongé la durée maximale des ententes relatives au travail partagé, qui passera de 38 à 76 semaines partout au Canada pour les employeurs touchés par la COVID-19.
- **Créer des emplois et des opportunités pour les jeunes**
 - Nous créons jusqu'à 116 000 emplois, stages et autres possibilités de formation pour aider les étudiants à trouver un emploi et à développer de précieuses compétences cet été et au cours des prochains mois.
 - Nous avons également apporté des changements temporaires au programme Emplois d'Été Canada qui permettra aux employeurs de:
 - recevoir une subvention salariale accrue, de sorte que les employeurs des secteurs privé et public puissent également recevoir jusqu'à 100 % du salaire horaire minimum provincial ou territorial pour chaque employé;
 - prolonger la date de fin d'emploi pour le 28 février 2021;
 - adapter leurs projets et activités professionnelles;
 - embaucher du personnel à temps partiel.
- **Prolongation des périodes de mise à pied**
 - Nous avons encore prolongé la période de mise à pied temporaire dans le Règlement du Canada sur les normes du travail afin d'accorder aux employeurs plus de temps pour rappeler les employés mis à pied. Ces modifications temporaires contribueront à protéger les emplois des employés du secteur privé sous réglementation fédérale et à soutenir les employeurs confrontés à des difficultés économiques en raison de la pandémie.

Soutien aux entreprises

Soutien financier, prêts et accès au crédit

- Prêts sans intérêt du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC/CEBA)
- La subvention salariale d'urgence (SSUC/CEWS)
- La Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL/CERS)
- Garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises
- Programme de prêts conjoints pour les PME
- Fonds d'aide et de relance régionale (FARR/RRRF)
- Programme de financement pour les moyennes entreprises
- Programme pour le marché intermédiaire – Financement et garanties
- Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE/LEEFF)
- Soutien supplémentaire par secteur

- **Prêts sans intérêt du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC/CEBA)**

- Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) offre des prêts sans intérêt assortis d'une radiation partielle pouvant atteindre 40 000 dollars aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif qui ont vu leurs revenus diminuer en raison de la COVID-19, mais qui doivent continuer de payer des frais ne pouvant être reportés tels que le loyer, les services publics, les assurances, les taxes et les salaires.
- Les propriétaires d'entreprise peuvent présenter leur demande jusqu'au 31 mars 2021 auprès de leur banque et coopérative de crédit.
- De plus, nous avons récemment proposé d'élargir le CUEC pour y inclure un prêt supplémentaire sans intérêt de 20 000 dollars, dont la moitié sera radié si le remboursement est effectué avant le 31 décembre 2022. Les détails de ce programme élargi seront bientôt annoncés.

- **Les exigences et les dates limites du CUEC ont été modifiées :**

- En date du 26 octobre 2020, les entreprises canadiennes admissibles qui utilisent un compte bancaire personnel peuvent faire une demande au titre du CUEC.
- Tous les demandeurs ont jusqu'au 31 mars 2021 pour demander le prêt de 60 000 \$ ou la bonification de 20 000 \$.
- ***Le soutien offert au titre du CUEC passe de 40 000 \$ à 60 000 \$.*** La version élargie du programme est accessible aux demandeurs existants et nouveaux admissibles. Consultez régulièrement le site Web du CUEC pour plus de détails, y compris sur le lancement dans les prochaines semaines.
- Si vous aviez déjà fait une demande au titre du CUEC et avez des questions, veuillez appeler le centre d'appels du CUEC au 1-888-324-4201. Un agent vous rappellera dans les trois jours ouvrables, en semaine entre 10 h et 21 h (HE). Il pourra répondre aux questions entourant les sujets suivants :
 - l'état de votre demande;
 - les raisons pour lesquelles votre demande a été refusée;
 - les raisons pour lesquelles un document soumis n'a pas été accepté.

- **La subvention salariale d'urgence (SSUC/CEWS)**

- En tant qu'employeur canadien ayant subi une baisse des revenus en raison de la pandémie de COVID-19, vous pourriez avoir droit à une subvention pour couvrir une partie du salaire de vos employés, rétroactivement au 15 mars. Cette subvention vous permettra de réembaucher des travailleurs, d'éviter d'autres pertes d'emploi et de faciliter la reprise de vos activités normales.
- **Changements apportés à la SSUC à partir du 19 novembre 2020 (projet de loi C-9) :**
 - La subvention est prolongée jusqu'en juin 2021.
 - Le taux maximum de la subvention pour les périodes 8 à 10 restera à 65 % (taux de base de 40 % + taux compensatoire de 25 %), comparativement à un taux de 75% pour les périodes précédentes.
 - À partir de la période 8, le taux compensatoire et le taux de base sont maintenant calculés en utilisant la même baisse de revenus d'un mois. Pour les périodes 8 à 10, utilisez le nouveau calcul de la subvention compensatoire ou la baisse moyenne des 3 derniers mois, selon ce qui est le plus avantageux pour vous.
 - La date limite pour faire une demande est le 31 janvier 2021 ou 180 jours après la fin de la période de demande, selon la date la plus tardive.
 - À partir de la période 9, le calcul pour les employés en congé payé concorde davantage avec les prestations de l'assurance-emploi.
 - Vous pouvez maintenant calculer la paie d'avant la crise (rémunération de base) pour les employés qui bénéficiaient de certains types de congé, rétroactivement à la période 5.
 - La Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) a été mise en place pour les entreprises, les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance.

- **La Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL/CERS)**

- La Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) offre un soutien au loyer et à l'hypothèque direct et facile d'accès aux entreprises, organismes de bienfaisance et organismes à but non lucratif admissibles pouvant atteindre 65 % des dépenses admissibles. Les taux de cette subvention sont en vigueur jusqu'au 19 décembre 2020. Ce soutien est offert directement aux locataires.
- Mesure de soutien en cas de confinement
- Les organismes admissibles dont les activités sont durement touchées par une ordonnance de santé publique obligatoire émise par une autorité de santé publique admissible peuvent recevoir une subvention complémentaire de 25 % par l'intermédiaire de la mesure de soutien en cas de confinement.
- Combinées, la subvention au loyer et la mesure de soutien en cas de confinement ont pour effet de permettre aux entreprises, aux organismes à but non lucratif et aux organismes de bienfaisance durement touchées par le confinement de recevoir du soutien, soit jusqu'à 90 % du montant de leur loyer.
- La subvention au loyer et la mesure de soutien en cas de confinement sont offertes jusqu'en juin 2021.

- **Garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises**

- Dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises, Exportations et développement Canada (EDC) collabore avec les institutions financières pour garantir 80 % des nouveaux crédits d'exploitation et des prêts à terme pouvant atteindre 6,25 millions de dollars pour les petites et moyennes entreprises (PME).
- Ce soutien financier doit être utilisé pour les dépenses opérationnelles et est disponible aux entreprises exportatrices et non exportatrices.
- Diverses banques et coopératives de crédit offrent maintenant ce programme.
- Ce soutien est disponible jusqu'en juin 2021.

- **Programme de prêts conjoints pour les PME**

- Par l'entremise du Programme de crédits aux entreprises, Banque de développement du Canada (BDC) collabore avec des institutions financières pour cofinancer des prêts à terme pouvant atteindre 6,25 millions de dollars aux PME pour répondre à leurs besoins opérationnels sur capacité d'autofinancement.
- Le programme offre des montants de financement maximum différents en fonction des revenus de l'entreprise.
- Diverses banques et coopératives de crédit offrent maintenant ce programme.
- Ce soutien est disponible jusqu'en juin 2021.

- **Fonds d'aide et de relance régionale (FARR/RRRF)**

- Nous fournissons plus de 1.5 billion de dollars par le biais du Fonds d'aide et de relance régionale (FARR) pour appuyer davantage d'entreprises et d'organisations dans des secteurs tels que l'industrie manufacturière, la technologie, le tourisme et d'autres qui sont essentiels pour les régions et l'économies locales.
- Ce fond est spécifiquement destiné à ceux qui pourraient avoir besoin d'une aide supplémentaire pour se remettre de la pandémie COVID-19 et qui n'ont pas pu accéder aux autres mesures de soutien.
- Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC)
 - Pour les entreprises situées au Québec
 - 1-800-561-0633

- **Programme de financement pour les moyennes entreprises**

- Le programme de financement sur le marché intermédiaire accordera des prêts commerciaux allant de 12,5 millions de dollars à 60 millions de dollars aux entreprises de taille moyenne particulièrement touchées par la pandémie de COVID-19 et dont les besoins de crédit dépassent ce qui est déjà disponible dans le cadre du Programme de crédits aux entreprises et autres mesures.
- La BDC prévoit que le programme s'appliquera aux entreprises dont les revenus annuels sont supérieurs à 100 millions de dollars.
- Ce soutien est disponible jusqu'en juin 2021.

- **Programme pour le marché intermédiaire – Financement et garanties**

- Grâce au Programme pour le marché intermédiaire – Financement et garanties d'EDC, les entreprises dont les revenus se situent généralement entre 50 millions et 300 millions de dollars peuvent obtenir les liquidités requises pour maintenir leurs activités.
- EDC continuera de collaborer avec les institutions financières pour garantir 75 % de tout nouveau crédit d'exploitation ou prêt à terme garanti par les flux de trésorerie, protection allant de 16,75 millions de dollars à 80 millions de dollars. La protection est offerte aux exportateurs, aux investisseurs internationaux et aux entreprises actives uniquement sur le marché canadien.
- Plus de détails seront fournis sous peu.

- **Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE/LEEFF)**

- Le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) offre un financement de transition aux plus grands employeurs du Canada dont les besoins financiers durant la pandémie ne peuvent être comblés par les mécanismes conventionnels. Le CUGE contribue alors à faire en sorte que ces employeurs puissent poursuivre leurs activités.
- Les liquidités supplémentaires versées grâce au CUGE permettent aux plus grandes entreprises ainsi qu'aux grands fournisseurs de maintenir leurs activités durant cette période difficile, et de se positionner pour une relance économique rapide.
- L'aide est versée par la Corporation de développement des investissements du Canada, en collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le ministère des Finances.

- **Soutien supplémentaire par secteur**

- **Agriculture et agroalimentaire**

- **Protéger les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire**

- Nous versons 50 millions de dollars pour aider les producteurs agricoles, les pêcheurs et tous les employeurs du secteur de la transformation des aliments à mettre en place les mesures nécessaires à l'observation de la période d'isolement obligatoire de 14 jours imposée à tous les travailleurs arrivant de l'étranger.
- Le Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires (PAIOTET) fournit une aide de 1 500 \$ pour chaque travailleur temporaire étranger, aux employeurs et ceux qui travaillent avec eux, afin que les exigences soient entièrement respectées. Le financement est conditionnel à ce que les employeurs n'enfreignent pas le protocole d'isolement de 14 jours ou tout autre ordre en matière de santé publique.

- **Augmenter le crédit disponible**

- Nous avons permis à Financement agricole Canada d'augmenter de 5 milliards de dollars additionnels sa capacité de prêter aux producteurs, aux agroentrepreneurs et aux transformateurs de produits alimentaires. Cette mesure accordera une plus grande souplesse aux agriculteurs qui sont confrontés à des problèmes de trésorerie et aux transformateurs qui sont touchés par la perte de ventes, ce qui les aidera à demeurer financièrement stables en cette période difficile.
- Vous pouvez également communiquer avec vos banques et coopératives de crédit pour discuter autres soutiens disponibles.

- **Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs agricoles**

- Le fonds d'urgence pour les mesures de soutien à la ferme offre 35 millions de dollars pour accroître la santé et la sécurité dans les exploitations agricoles et les logements des travailleurs afin de prévenir la propagation de la COVID-19 et de prendre les mesures nécessaires, au besoin. Cette aide directe sert à :
 - l'amélioration de l'infrastructure des logements temporaires ou des logements d'urgence (sur les fermes ou à l'extérieur
 - à la fourniture d'EPI, de stations sanitaires et de toute autre mesure de santé et de sécurité pour protéger les travailleurs canadiens et les travailleurs étrangers temporaires contre la COVID-19.

- **Aider les producteurs confrontés aux coûts supplémentaires engendrés par la COVID-19**

- Nous lançons une initiative nationale sous Agri-relance. Cette initiative est dotée d'un financement pouvant atteindre 125 millions de dollars pour aider les producteurs confrontés aux coûts supplémentaires engendrés par la COVID-19. Cela comprend des fonds mis de côté pour des programmes de gestion des bovins et des porcs afin de gérer le bétail en réserve dans les fermes, en raison de la fermeture temporaire des usines de transformation des aliments.
- Ces nouveaux fonds aideront les producteurs et les transformateurs de bœuf et de porc à s'adapter au marché en évolution et aideront les agriculteurs et les éleveurs à garder leurs animaux plus longtemps avant de les mettre sur le marché.

- **Augmenter le plafond d'emprunt de la Commission canadienne du lait**

- Nous avons augmenté le plafond d'emprunt de la Commission canadienne du lait de 200 millions de dollars. Cela servirait à soutenir les coûts liés à l'entreposage temporaire du fromage et du beurre pour éviter le gaspillage alimentaire.

- **Passer les paiements provisoires de 50 % à 75 % grâce à Agri-stabilité**

- Nous collaborons avec les provinces et les territoires pour faire passer les paiements provisoires de 50 % à 75 % grâce à Agri-stabilité. Celui-ci est un programme fédéral, provincial et territorial qui soutient les producteurs qui subissent d'importantes baisses de revenus. Ce changement a déjà été mis en œuvre dans certaines provinces.

- **Élargir le programme Agri-protection afin d'inclure la pénurie de main-d'œuvre comme risque admissible pour l'industrie horticole**

- Nous collaborons avec les provinces et les territoires pour explorer des possibilités d'élargir le programme Agri-protection afin d'inclure la pénurie de main-d'œuvre comme risque admissible pour l'industrie horticole. Cette collaboration permettrait d'éviter les pertes de production dues à une main-d'œuvre insuffisante, advenant le cas où les producteurs avaient du mal à trouver assez de main-d'œuvre pour effectuer leurs récoltes.

- **Culture, patrimoine et sport**

- **Fonds d'urgence pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport**

- Nous avons établi un fonds d'urgence de 500 millions de dollars comme mesure d'aide temporaire pour aider à alléger les pressions financières subies par les organismes des secteurs de la culture, du patrimoine et du sport qui sont confrontés à des pertes importantes dues à la pandémie de COVID-19.

- **Soutien aux sociétés de production indépendantes**

- Nous créons le Fonds d'indemnisation à court terme pour les productions audiovisuelles canadiennes afin de compenser les sociétés de production indépendantes pour l'absence de couverture d'assurance pour les interruptions de tournage et abandons de production causés par la COVID-19 dans le secteur de la production audiovisuelle.
- Le Fonds pourra atteindre 50 millions de dollars.

- **Appui aux six musées nationaux et à la Commission des champs de bataille nationaux**

- Nous investissons d'urgence de 25,7 millions de dollars pour les six musées nationaux du Canada ainsi que la Commission des champs de bataille nationaux.
- Cet investissement vise à soutenir ces institutions pour maintenir des services essentiels et à être prêts à rouvrir leurs portes au public dès que les mesures de précaution seront levées. De plus, il protégera des emplois dont dépendent de nombreux Canadiens.

- **Soutien au Centre national des Arts pour assurer la poursuite de ses activités**

- Nous avons fait un investissement d'urgence de 18,2 millions de dollars pour aider le Centre national des Arts (CNA) à assurer la poursuite de ses activités et à se préparer à rouvrir ses portes au public.

- **Renoncer les droits de licence de la partie I**

- Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) n'enverra pas de lettres demandant aux radiodiffuseurs privés d'acquitter les droits de licence de la partie I pour l'exercice 2020-2021.
- Nous versons au CRTC un montant équivalent aux droits de licence de la partie I auxquels il a renoncé pour soutenir ses activités.

- **Tourisme**

- **Éviter les mises à pied, réembaucher les employés et créer des nouveaux emplois**

- Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC/CEWS)
- Prolongation du programme de Travail partagé
- Créer des emplois et des opportunités pour les jeunes
- Prolongation des périodes de mise à pied

- **Taxes et tarifs**

- Renoncer aux tarifs imposés sur certains produits à usage médical

- **Soutien financier, prêts et accès au crédit**

- Prêts sans intérêt du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC/CEBA)
- La Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL/CERS)
- Garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises
- Programme de prêts conjoints pour les PME
- Fonds d'aide et de relance régionale (FARR/RRRF)
- Programme de financement pour les moyennes entreprises

- **Appui en matière de stabilité financière**

- Mesure d'allègement réglementaire pour les répondants de régimes de retraite à prestations déterminées sous réglementation fédérale
- Lancement du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés
- Mesures prises par la Banque du Canada
- Mesures prises par le Bureau du surintendant des institutions financières

- **Soutien pour les travailleurs autonomes**

- Prestation canadienne de la relance économique (PCRE/CRB)
- Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE/CRSB)
- Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA/CRCB)
- Prestation canadienne d'urgence (PCU/CERB)

- **Infrastructure**

- **Financement pour les communautés**

- Nous accélérons 2,2 milliards de dollars en financement fédéral annuel pour les communautés grâce au Fonds de la taxe sur l'essence. Le financement sera accordé en un seul versement en juin, aidera les communautés à aller de l'avant avec des projets d'infrastructure qui amélioreront notre qualité de vie et contribueront à la relance des économies locales.
- Ces fonds offrent une grande souplesse financière aux communautés, qui peuvent les utiliser pour répondre à leurs besoins. Les projets peuvent comprendre ceux qui permettent un accès à un réseau Internet haute vitesse, les projets d'amélioration des réseaux routiers et d'alimentation en eau et les projets de construction de pistes cyclables et de sentiers pour la marche.

- **Un financement souple pour la résilience des collectivités**

- Nous adaptons le programme d'infrastructure Investir dans le Canada en réponse aux répercussions de la COVID-19. Le nouveau volet Résilience à la COVID-19, mis en œuvre dans le cadre d'ententes bilatérales avec les provinces et les territoires, offrira une plus grande souplesse pour financer des projets à court terme et pouvant être lancés rapidement, qui pourraient ne pas être admissibles aux termes des volets de financement actuels.
- **Le nouveau volet appuiera les types de projets suivants :**
 - rénovation, réparation et mise à niveau des bâtiments municipaux, territoriaux, provinciaux et autochtones, des infrastructures de santé et des écoles;
 - infrastructures d'intervention liées à la COVID-19, y compris des mesures visant à favoriser la distanciation physique;
 - infrastructures de transport actif, y compris les parcs, les sentiers, les passerelles, les pistes cyclables et les pistes à usages multiples;
 - projets d'atténuation des catastrophes et d'adaptation aux catastrophes, y compris les infrastructures naturelles, l'atténuation des inondations et des incendies, la plantation d'arbres et les infrastructures connexes.

- **Appuyer les collectivités : nouvelles solutions permettant d'adapter les espaces et les services**

- Nous fournirons jusqu'à 31 millions de dollars de financement pour soutenir des projets communautaires qui répondent aux besoins immédiats et continus relatifs à la COVID-19.
- L'Initiative canadienne pour des collectivités en santé soutiendra des projets locaux dans le cadre de trois thèmes : la création d'espaces publics sûrs et dynamiques, l'amélioration des options de mobilité et les solutions numériques.
- **Les projets devraient comprendre :**
 - l'augmentation du nombre de places assises à l'extérieur dans les rues principales;
 - la réorganisation des terrains de jeux pour permettre une bonne distanciation physique;
 - la création d'applications numériques pour permettre aux résidents d'avoir accès à distance aux services municipaux.
 - Le financement au titre de cette initiative sera accordé à une organisation non gouvernementale à but non lucratif ou à un groupe d'organisations qui sera identifié(e) à la suite d'un appel de propositions ouvert et qui, une fois sélectionné(e), travaillera avec les collectivités pour trouver et financer des projets locaux en fonction des thèmes ci-dessus.

- **Construction**

- **Aider à répondre aux besoins urgents des particuliers**

- Nous lançons l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL/RHI) qui aidera à répondre aux besoins urgents en matière de logement des Canadiens vulnérables en créant rapidement de nouveaux logements abordables. Cette initiative de 1 milliard de dollars financera la construction de logements modulaires ainsi que l'acquisition de terrains et la conversion d'immeubles existants en logements abordables.
 - Elle devrait permettre de créer rapidement jusqu'à 3 000 logements abordables partout au pays et contribuera à stimuler l'économie.

- **Soutien ciblé**

- **Jeunes entrepreneurs**

- Nous versons un soutien de 20,1 millions de dollars pour que Futurpreneur Canada puisse continuer à soutenir les jeunes entrepreneurs de partout au pays qui éprouvent des difficultés à cause de la COVID-19. Ces fonds permettront à Futurpreneur Canada d'offrir à ses clients un allègement de leurs paiements pour une période allant jusqu'à 12 mois.

- **OBNL**
 - **Fonds d'urgence pour l'appui communautaire (Volet 2 Fermé)**
 - Nous investissons 350 millions de dollars pour aider les organismes communautaires à servir les Canadiens vulnérables pendant la crise de la COVID-19.
 - Les organismes ont eu accès au deuxième volet du 5 octobre au 30 octobre 2020.
 - **Organismes admissibles**
 - Les critères d'admissibilité pourraient varier selon le partenaire national. Les organismes peuvent obtenir de plus amples détails sur le site Web de chacun des partenaires.
 - **Demande de financement**
 - **Les organismes communautaires peuvent découvrir comment présenter une demande en consultant les sites Web suivants :**
 - Centraide Canada
 - Croix-Rouge canadienne
 - Fondations communautaires du Canada

- **Soutien pour les travailleurs autonomes**
 - **Prestation canadienne de la relance économique (PCRE/CRB)**
 - La PCRE fournie 500 dollars par semaine pendant un maximum de 26 semaines aux travailleurs qui ont cessé de travailler ou dont le revenu a été réduit d'au moins 50 % en raison de la COVID-19 et qui ne sont pas admissible à l'assurance-emploi (AE).
 - **Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE/CRSB)**
 - La PCMRE fournie 500 \$ par semaine pour un maximum de deux semaines, aux travailleurs :
 - qui sont dans l'impossibilité de travailler pendant au moins 50 % de la semaine parce qu'ils ont contracté la COVID-19
 - parce qu'ils doivent s'isoler en raison de la COVID-19
 - parce qu'ils ont des conditions sous-jacentes, suivent des traitements ou ont contracté d'autres maladies qui, de l'avis d'un médecin, d'un infirmier praticien, d'une personne en situation d'autorité, d'un gouvernement ou d'un organisme de santé publique, les rendraient plus vulnérables à la COVID-19.
 - **Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA/CRCB)**
 - La PCREPA fournie 500 \$ par semaine par ménage pour un maximum de 26 semaines, aux travailleurs :
 - qui sont dans l'impossibilité de travailler pendant au moins 50 % de la semaine parce qu'ils doivent prendre soin d'un enfant de moins de 12 ans ou d'un proche dont l'école, le service de garde ou l'établissement de soins est fermé en raison de la COVID-19
 - parce que l'enfant ou le proche est malade, en quarantaine ou à risque de développer de graves complications s'il devait contracter le virus.
 - **Prestation canadienne d'urgence (PCU/CERB)**
 - **Terminée**
 - Nous avons offert une prestation imposable de 2 000 \$ toutes les 4 semaines pendant un maximum de 28 semaines aux travailleurs admissibles ayant dû cesser de travailler ou dont les heures de travail ont été réduites en raison de la COVID-19.
 - Nous continuons d'accepter et de traiter les demandes rétroactives jusqu'au 2 décembre 2020.

Modification à l'assurance-emploi

À partir du 27 septembre 2020, des changements temporaires sont apportés au régime d'assurance-emploi pour vous aider à obtenir des prestations de l'assurance-emploi. Ces changements seront en vigueur pour 1 an. Consultez la page Prestations d'assurance-emploi et congé pour trouver le type de prestations qui s'applique à votre situation. <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae.html>

Les changements suivants pourraient s'appliquer :

- Un taux de chômage minimum de 13,1 % s'applique à toutes les régions du Canada à partir du 9 août 2020;
- Si le taux de chômage de votre région est supérieur à 13,1 %, nous utiliserons le taux actuel le plus élevé pour calculer vos prestations.

Vous devez accumuler seulement 120 heures assurables pour être admissible aux prestations parce que vous recevrez un crédit unique de :

- 300 heures assurables pour demande de prestations régulières;
- 480 heures assurables pour demande de prestations de maladie, de maternité, parentales ou pour proches aidants.
- Vous recevrez au moins 500 \$ par semaine avant impôt, ou 300 \$ par semaine avant impôt pour les prestations parentales prolongées, mais vous pourriez recevoir davantage;
- Si vous présentez une demande de prestations de maladie, vous ne devez pas fournir un certificat médical;
- Si vous êtes un pêcheur, nous utiliserons les gains de l'été ou de l'hiver 2018, 2019 et 2020 pour déterminer votre taux de prestations et établir votre demande pour la même saison;
- Si vous avez reçu la Prestation canadienne d'urgence (PCU), la période de 52 semaines pour accumuler les heures assurables sera prolongée.

- **Soutien aux organismes venant en aide aux Canadiens**

- **Les gens qui en ont le plus besoin**

- **Aider à répondre aux besoins urgents des particuliers**

- Nous lançons l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL/RHI) qui aidera à répondre aux besoins urgents en matière de logement des Canadiens vulnérables en créant rapidement de nouveaux logements abordables. Cette initiative de 1 milliard de dollars financera la construction de logements modulaires ainsi que l'acquisition de terrains et la conversion d'immeubles existants en logements abordables.
- Elle devrait permettre de créer rapidement jusqu'à 3 000 logements abordables partout au pays et contribuera à stimuler l'économie.

- **Aider les personnes sans-abri**

- Nous continuons d'aider les personnes sans-abri pendant l'éclosion de la COVID-19 en versant 157,5 millions de dollars pour l'initiative Vers un chez-soi.
- Ce financement permettra de répondre à divers besoins, comme l'achat de lits et d'obstacles physiques aux fins d'éloignement social et l'obtention d'un logement afin de réduire la surpopulation dans les refuges.

- **Soutenir les femmes et les enfants victimes de violence**

- Nous versons 100 millions de dollars en financement pour appuyer les maisons d'hébergement, les organismes qui viennent en aide aux personnes survivantes d'agressions sexuelles ainsi qu'aux organismes qui offrent du soutien et des services essentiels aux personnes qui vivent de la violence fondée sur le sexe, y compris dans les communautés autochtones, afin qu'ils puissent mieux gérer et prévenir une éclosion dans leurs installations.
- Plus de 1 000 organismes à travers le Canada ont reçu un soutien pour protéger les personnes les plus vulnérables au Canada.

- **Offrir un service de soutien en santé mentale aux jeunes**

- Nous accordons un financement de 7,5 millions de dollars à Jeunesse, J'écoute afin d'offrir aux jeunes les services de soutien en santé mentale dont ils ont besoin en ces moments difficiles.

- **Soutenir les efforts de santé publique par l'intermédiaire de la Croix-Rouge canadienne**

- Nous investissons 100 millions de dollars pour aider la Croix-Rouge canadienne pour appuyer des efforts de santé publique. Grâce à ces fonds, la Croix-Rouge pourra prendre les mesures suivantes :
 - Recruter et former des bénévoles et du personnel
 - Adapter ses activités au contexte COVID-19
 - Soutenir les sites de quarantaine et d'isolement
 - Acquérir des équipements de protection individuelle pour son personnel et ses bénévoles
 - Offrir de la formation à des travailleurs de la santé et à d'autres travailleurs essentiels sur l'utilisation de l'équipement de protection individuelle et maintenir des mesures de prévention et de contrôle des infections dans les installations.
 - Élargir son effectif de spécialistes en santé publique et en prévention et contrôle des infections.
 - Acheter et déployer, lorsque ce sera nécessaire, de l'équipement et des fournitures médicales d'urgence, notamment un hôpital de campagne mobile, afin de se préparer à de futures vagues et éclosons de COVID-19.

- **Services aux personnes qui en ont le plus besoin**
 - Nous fournissons 200 millions de dollars aux organismes nationaux, régionaux et locaux partout au Canada pour :
 - l'achat, le transport et la distribution d'aliments et autres produits de première nécessité;
 - l'embauche d'aide temporaire pour résorber la pénurie de bénévoles;
 - la mise en œuvre de mesures de sécurité, comme l'achat d'équipement de protection individuelle, afin de réduire la propagation de la COVID-19 chez les bénévoles et les clients.
- **Aînés**
 - **Soutien en matière de livraison d'articles et de communication personnalisée**
 - Nous apportons une contribution de 9 millions de dollars au financement des services pratiques offerts par des organisations locales aux aînés canadiens, par l'intermédiaire de Centraide Canada. Parmi ces services peuvent figurer la livraison de l'épicerie, de médicaments ou d'autres articles nécessaires, ou bien la communication personnalisée en vue d'évaluer les besoins individuels et de mettre les aînés en contact avec les services de soutien de leur communauté.
 - **Fournir des services immédiats et essentiels aux aînés**
 - Nous élargissons le programme Nouveaux Horizons pour les aînés grâce à un investissement supplémentaire de 20 millions de dollars. Cela appuiera les organismes qui réalisent des projets communautaires visant à réduire l'isolement, à améliorer la qualité de vie des aînés et à les aider à maintenir un réseau de soutien social.
 - Pour toutes les organismes ayant reçu des fonds dans le cadre du volet communautaire du programme Nouveaux Horizons pour les aînés de 2019-2020, ces fonds pourraient utiliser le financement pour fournir des services immédiats et essentiels aux aînés touchés par la COVID-19.
- **Personne en situation de handicap**
 - **Offrir des ressources pour améliorer l'accessibilité en milieu de travail et l'accès aux emplois**
 - Nous créons un nouveau Volet national pour l'accessibilité en milieu de travail dans le cadre du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées. Grâce à de nouveaux investissements de 15 millions de dollars en 2020-2021, les organisations communautaires disposeront des ressources pour améliorer l'accessibilité en milieu de travail et l'accès aux emplois en réponse à la COVID-19. Cela comprend notamment de l'aide aux employeurs afin d'offrir des possibilités de télétravail favorisant l'efficacité et l'accessibilité. Ce soutien servira également à élargir l'offre de formations en ligne accessibles et à relier les Canadiens en situation de handicap qui travaillent à la maison et leurs employeurs.
 - **Investir dans des nouveaux projets dans le cadre du Programme de développement de la technologie accessible**
 - Nous investissons 1,18 million de dollars dans cinq nouveaux projets à travers le pays dans le cadre du Programme de développement de la technologie accessible. Grâce à ces fonds, les organisations pourront développer de la technologie dynamique et abordable, comme des terminaux de paiement accessibles pour les détaillants et des outils afin de faciliter la communication des Canadiens en situation de handicap dans l'économie numérique.

Soutien aux provinces et territoires

- **Les gens qui en ont le plus besoin**

- **Aider à répondre aux besoins urgents des particuliers** : Nous lançons l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL/RHI) qui aidera à répondre aux besoins urgents en matière de logement des Canadiens vulnérables en créant rapidement de nouveaux logements abordables. Cette initiative de 1 milliard de dollars financera la construction de logements modulaires ainsi que l'acquisition de terrains et la conversion d'immeubles existants en logements abordables. Elle devrait permettre de créer rapidement jusqu'à 3 000 logements abordables partout au pays et contribuera à stimuler l'économie.
- **Complément salarial temporaire pour les travailleurs essentiels à faible revenu** : Nous fournissons un soutien fédéral pouvant atteindre 3 milliards de dollars afin d'augmenter le salaire des travailleurs essentiels à faible revenu. Chaque province ou territoire déterminera quels travailleurs seront admissibles à l'aide et quel en sera le montant.

- **Santé**

- **Répondre aux besoins des réseaux de santé essentiels et appuyer les efforts de soulagement** : Nous fournissons 500 millions de dollars aux provinces et aux territoires pour répondre aux besoins des réseaux de santé essentiels et appuyer les efforts de soulagement s'il y a lieu.
- Ce montant pourrait notamment servir à faciliter l'accès au dépistage, à acheter de l'équipement et à améliorer les activités de surveillance et de contrôle. Les considérations en matière de financement ne doivent pas et ne seront pas un obstacle aux mesures préparatoires prises par les hôpitaux et les systèmes de santé.

- **Économie**

- **Aider les provinces et les territoires à relancer leurs économies** : Nous avons annoncé un investissement de plus de 19 milliards de dollars pour aider les provinces et les territoires à relancer leurs économies en toute sécurité et pour augmenter la résilience de notre pays face à d'éventuelles futures vagues du virus.

- **Éducation**

- **Assurer une rentrée scolaire sécuritaire** : Nous fournirons un investissement pouvant atteindre jusqu'à 2 milliards de dollars aux provinces et territoires dans le cadre du Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire pour assurer la sécurité des élèves et des membres du personnel au cours de l'année scolaire, et ce, en collaboration avec les conseils et centres de services scolaires locaux.

Adresses web des programmes

- Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC/CEWS)
 - <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html>
- Programme de Travail partagé – COVID-19
 - https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/travail-partage/avis-covid-19.html#_Employeurs
- Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC/CEBA)
 - <https://ceba-cuec.ca/fr/>
- Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL/CERS)
 - <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-urgence-loyer.html>
- Garantie – Programme de crédit aux entreprises d'EDC
 - <https://www.edc.ca/fr/solutions/fonds-roulement/garantie-pce.html>
- Programme de prêts conjoints
 - <https://www.bdc.ca/fr/soutien-special/soutien-special-programme-prets-conjoints>
- Fonds d'aide et de relance régionale (FARR/RRRF)
 - https://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/h_07682.html
- Programme de financement pour les moyennes entreprises
 - <https://www.bdc.ca/fr/soutien-special/soutien-special-programme-financement-moyennes-entreprises>
- CRÉDIT D'URGENCE POUR LES GRANDS EMPLOYEURS (CUGE/LEEFF)
 - <https://www.cdev.gc.ca/fr/cuge/>
- Futurpreneur
 - <https://www.futurpreneur.ca/fr/>
- Prestation canadienne de la relance économique (PCRE/CRB)
 - <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/prestation-relance-economique/pcre-comment-demande.html>
- Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE/CRSB)
 - <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/prestation-maladie-relance-economique/pcmre-comment-demande.html>
- Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA/CRCB)
 - <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/prestation-relance-economique-proches-aidants.html>
- Fonds d'urgence pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport
 - <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/informations-covid-19/fonds-urgence-soutenir.html>
- Fonds de la taxe sur l'essence fédéral
 - <https://www.infrastructure.gc.ca/plan/gtf-fte-fra.html>



Nos coordonnées :

Stéphane Lauzon, député fédéral d'Argenteuil-La Petite-Nation

Bureau de Lachute

Danielle Miron, adjointe de circonscription, responsable des communications et des programmes

505, avenue Béthany, bureau 204

Lachute, QC

J8H 4A6

Tél.: 450-562-0737

Courriel : danielle.miron.305@parl.gc.ca

Bureau de Buckingham

Timmy Jutras, adjoint de circonscription

104, rue MacLaren Est, bureau 201

Gatineau, QC

J8L 1K1

Tél.: 819-281-2626

Courriel : timmy.jutras.305@parl.gc.ca

